Martigny, lundi 14 janvier 1935. *75me année* *No 5.*

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : II c. 58
I-I Joindre 20 ct. en timbres poste I-I
à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Rédaction No 31. Administration et Annonces No 2.52

ANNONCES / RÉCLAMES

le mm. ligne ou son espace		1e mm. ligne 2 colonnes / 81 mm.
8 ct.	Canton	20 ct.
10 ct.	Suisse	30 ct.
10 ct.	Etranger	30 ct.
Avis mortuaires (2 col.)		20 ct.

Compte de Chèques postaux II c. 50C

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Les actes impardonnables

Après dix mois, aucun subside n'a été versé aux vieillards, veuves et orphelins dans la gêne

A plusieurs reprises, le *Confédéré* a signalé la négligence apportée par le Conseil d'Etat dans l'execution de l'ordonnance du Conseil fédéral relative à l'aide aux vieillards et veuves dans la gêne, sans que jamais un démenti, une explication quelconque n'ait été fournis par l'administration intéressée.

Par arrêté fédéral du 13 octobre 1933, il était décidé de venir en aide aux vieillards, veuves et orphelins nécessiteux. Après le malheureux échec de la loi sur l'assurance-vieillesse, il convenait de prendre des mesures qui mettent fin à des injustices criantes et qui apportent une aide, combien faible hélas ! à cette catégorie de déshérités de la vie.

Une somme de huit millions fut donc inscrite au budget fédéral de 1934 et d'après une circulaire adressée aux communes valaisannes par la commission chargée de la répartition, notre canton a touché pour sa part 255.571 francs.

Voyons ce qui a été fait jusqu'ici : c'est le 9 mars 1934 que le Conseil fédéral adoptait l'ordonnance d'application de l'arrêté et c'est le 14 mars qu'elle était publiée dans le recueil des lois fédérales. Or, on s'en rappelle, il a fallu 5 mois à notre gouvernement pour mettre au point le règlement cantonal d'exécution, puisqu'il ne fut adopté que le 23 août 1934, et il a fallu encore attendre 6 semaines pour que le *Bulletin officiel* la publie.

Voilà des faits qui établissent irréfutablement le laisser-aller, la négligence qui règnent dans l'administration de l'Etat, et la désinvolture avec laquelle on traite ceux de nos concitoyens qui méritent les tous premiers que la collectivité fasse œuvre de solidarité et s'occupe d'eux.

Lors de la publication du 5 octobre, il était indiqué que les personnes intéressées devaient s'annoncer aux communes avant le 1er novembre et que les dites communes recevraient les instructions nécessaires. Continuant à obéir à la loi du moindre effort, le Conseil d'Etat n'envoya aucune instruction : heureusement que la plupart des municipalités, faisant preuve de plus de cœur, et ayant davantage le souci de leurs responsabilités que ces messieurs qui siègent à la Planta, firent procéder elles-mêmes aux enquêtes nécessaires.

Se rendant enfin compte de ce que le délai était trop court et devant la campagne de presse du *Confédéré*, l'autorité cantonale fit proroger le délai d'inscription au 22 décembre.

Or, ces derniers jours le Conseil fédéral adressait aux gouvernements cantonaux une requête leur demandant un rapport sur la répartition des secours mis à leur disposition !

C'est donc démontrer que dans l'esprit de l'autorité fédérale, *ces secours ont déjà dû être distribués*, ce qui n'est pas le cas en Valais.

Qu'on n'aille pas nous dire que le temps a manqué. Nous lisions en effet dans la *Gazette de Lausanne* de vendredi matin le communiqué suivant :

« La somme de fr. 98.429 mise à la disposition » de la Préfecture de Lausanne en faveur des » vieillards, veuves et orphelins nécessiteux, pour » 1934, vient d'être totalement répartie entre 1058 » personnes indigentes, soit à 668 vieillards de » plus de 65 ans ; à 192 veuves de moins de 65 » ans et à 198 orphelins de père, ou de père et de » mère, âgés de moins de 18 ans.

» Le paiement de cette allocation s'est effectué » *en deux fois, la première en automne, la deuxième entre Noël et le Nouvel-An.* » (C'est nous qui soulignons, Réd.).

Va-t-on prétendre qu'il était impossible de faire chez nous ce qui s'est fait ailleurs !

Que penser de magistrats qui n'ont pas le souci du lendemain, assurés qu'ils sont de toucher leur traitement, et qui, dans un pays où la misère, pour être cachée, n'en existe pas moins qu'ailleurs, n'ont pas eu le cœur d'appliquer au plus vite l'arrêté fédéral et de distribuer pendant la mauvaise saison. avant la fin de l'année, des subsides qui auraient apporté un peu de réconfort, une étincelle de joie dans maints foyers !

Après avoir tout d'abord chargé l'un de ses services de cette affaire, le Département de l'Intérieur, à la suite, dit-on, de l'intervention d'une œuvre sociale, a nommé une commission qui, bien entendu, et l'on reconnaît une fois de plus, là, l'impartialité bien connue de nos autorités conservatrices, ne comprend que des conservateurs et 2 chanoines qui ne sont certainement pas libéraux-radicaux.

Cette commission a été désignée si tardivement qu'elle ne peut être responsable du retard apporté au versement des subsides, mais on est en droit de se demander si elle apportera dans cette répartition toute l'impartialité nécessaire.

Quoi qu'il en soit, nous constatons aujourd'hui qu'il a fallu à notre gouvernement du 14 mars au 5 octobre pour faire connaître l'existence de ces subsides aux intéressés, et qu'aujourd'hui, 10 mois après l'ordonnance fédérale, *personne n'a touché un sou.*

Et l'on s'étonnera ensuite qu'il y ait des révoltés.

Nous sommes en droit de poser la question suivante : *A quelle date le Conseil d'Etat a-t-il touché, de la Caisse fédérale, la somme de 255.571 fr. qui a été mise à sa disposition pour venir en aide aux vieillards, veuves et orphelins dans la gêne ?*

Qui est responsable du retard apporté à la répartition de ces subsides ?

Nous avertissons charitablement les intéressés que si une explication n'est pas fournie avant, elle sera exigée au Grand Conseil, car il s'agit là d'actes aussi impardonnables qu'inqualifiables.

Mr.

L'éternelle aspiration des hommes

Pour une société meilleure, pour une meilleure organisation de la vie

De « La Gruyère » :

Notre société actuelle est-elle meilleure, est-elle moindre que celles qui la précédèrent ? A-t-elle réalisé des progrès dans le sens social et moral ? A-t-elle assuré une existence plus facile à la majorité de ses membres ? A-t-elle augmenté la part de bonheur à laquelle ont droit les individus et les familles ? Ou bien est-elle en régression sur toute la ligne ?

Il n'est pas inutile de bien examiner ces questions et de leur trouver une réponse objective, équitable, si l'on veut utilement se préoccuper de la question sociale en faisant la juste part des choses, en se proposant comme but de lutter pour la suppression des abus et pour la réalisation des progrès possibles dan l'état actuel des choses. Les extrémistes, de droits ou de gauche, reviennent toujours avec le même refrain : Le monde est divisé en deux camps, celui des exploiteurs et celui des exploités. Parmi ceux qui parlent ainsi, il y a beaucoup d'exploiteurs, au sens qu'ils donnent eux-mêmes à ce terme ; seulement ils le savent habilement dissimuler et détournent l'attention de leurs troupes par d'habiles diversions. Quant aux « exploités », bien d'entre eux reconnaissent que leur sort n'est pas aussi détestable que d'ambitieux meneurs le prétendent. Le tout est d'établir une limite et de savoir « à quel endroit précis » on cesse d'être exploiteur pour être exploité, et vice-versa. Vous êtes-vous demandé comment il est possible et s'il est réellement possible de trouver cette ligne de démarcation ? Pour nous, celui qui résoudrait ce problème serait un demi-dieu. En effet, il y a là tant d'impondérables, tant de subjectivité, tant de différences d'aspirations, tant d'éléments d'appréciation aussi qu'une conception uniforme du sort réservé à chacun apparaît comme impossible.

Prenons quelques exemples susceptibles d'éclairer la discussion. Parmi ceux que l'extrême-gauche a l'habitude de qualifier d'« exploités », il y a toute la gamme des salariés. Or, au nombre de ces derniers se trouvent des travailleurs, tant manuels qu'intellectuels, qui se font des traitements allant jusqu'à 5, 6, 7, 8 et même 9 mille francs par an. Certains ont en surplus la perspective d'une retraite. Ces braves gens s'estiment-ils eux-mêmes appartenir à la catégorie des « exploités » ? Nous en doutons, car ce serait à désespérer de l'intelligence et du cœur du « roi de la création ». A côté d'eux vivent toutes sortes de citoyens, dont les uns sont patrons, artisans, petits commerçants, campagnards. Une partie de ceux-là jouissent d'une honnête aisance lentement et souvent péniblement acquise ; ils ont réussi à épargner quelque argent et se sont réservé ainsi une « poire pour la soif ». Une autre partie luttent au milieu de toutes sortes de difficultés ; ils sont clients des banques et leur entreprise n'arrive que tout juste à «nouer les deux bouts », quand elles y arrivent. On voit même, on touche du doigt des cas où de petits patrons sont harcelés de soucis alors qu'ils ne traitent pas mal du tout leur personnel. Eh ! bien, tous ces travailleurs, employers ou employés, ont-ils une « place réservée » dans l'un ou l'autre des deux camps des « exploiteurs » et des « exploités » ?

Il y a sans doute bien des situations différentes, bien des cas où réellement le luxe provoque tout auprès de la misère noire. Il y a le gros capital voisinant avec les salaires de famine ; il y a l'immense collection des anonymes maniant parfois sans conscience et sans scrupules l'argent d'autrui et traitant avec le personnel comme avec une machine insensible qu'on jette au « vieux fer » dès qu'on n'en peut plus tirer le parti suffisant. *Aussi répétons-nous à bien haute voix qu'il convient de faire la part des choses, de ne rien généraliser, de s'unir pour la répression des abus, de s'organiser pour la réalisation d'une solidarité plus grande, de légiférer dans le sens de la protection des droits naturels de chacun et du faible contre le plus fort, d'agir au lieu de pérorer. Mais il faut aussi que chacun compte d'abord sur soi-même. Telle est la loi inéluctable de la logique ; tel est l'élément primordial de la paix sociale, après laquelle tous nous aspirons. Rechercher son mieux ? Mais n'est-ce pas la règle éternelle ? Le tout est de le bien rechercher et de ne pas sortir d'une position malaisée pour tomber dans un précipice.*

Où conduit la violence ?

Le respect de la famille et de l'individu

Si nous avons utilisé, plus haut, des termes qu'il faudrait pouvoir écarter du vocabulaire, c'est qu'ils sont devenus courants et qu'ils expriment une situation de fait. Dictés plus souvent par la haine et les excitations que par la réflexion, ils représentent l'élément violemment révolutionnaire de la société et sont le fruit de mécontentements accumulés et attisés par toutes sortes de circonstances, dont les unes sont plus ou moins indépendantes de la volonté des hommes et les autres attribuables à l'égoïsme, au défaut d'une organisation et d'une législation suffisantes et à l'oubli des principes fondamentaux du christianisme. « Je vous apporte un commandement nouveau, disait le Christ ; aimez-vous les uns les autres ! » Voilà la doctrine, voilà le chemin et le but. Mais est-ce par le recours aux moyens violents qu'on doit poursuivre la réalisation de cet idéal ? Poser la question, c'est la résoudre.

Il n'y a qu'à regarder autour de soi pour se rendre compte des résultats lamentables obtenus par l'unique arme de la force brutale. La société est-elle plus heureuse que chez nous sous les régimes dictatoriaux ? Y trouve-t-on plus de justice, de prospérité, d'équité sociale ? Si des situations acquises ont été renversées au détriment des uns et au profit des autres, le favoritisme et le protectionnisme ont-ils disparu ? Le contentement est-il dans les cœurs lorsqu'il n'est même plus permis de se plaindre ? Autant de points qui touchent de très près à la réalité de la vie sociale et qui comportent en eux-mêmes une foule de leçons. Car. que sert d'innover si cela ne doit être la source que de désillusions et de moins-values ? Nous comprenons que les déshérités du sort, que ceux dont le cœur fut cruellement meurtri par les événements, qui estiment n'avoir plus rien à perdre s'abandonnent ainsi un instant à cette solution de désespoir : la révolution. Nous saisissons la raison de leur cri d'alarme : Secourez-nous, et tout de suite, sinon nous mettons le feu à la maison. Nous partageons leur angoisse, que ne peuvent pas apprécier ceux qui n'ont pas souffert moralement et matériellement, mais nous leur crions : Attention ! à vouloir trop brusquer les lois naturelles, dont l'évolution a toujours quelque chose de précis et de lent en même temps, vous risquez d'aggraver le mal, d'entraîner les voisins dans la chute et de rendre ainsi plus difficile et plus longue l'œuvre de réadaptation et de redressement. La précipitation et la fièvre ont-elles une fois favorisé une cause ?

En Suisse comme ailleurs, les pouvoirs publics et les organisations les plus diverses ont entrepris la tâche ingrate de la revision des institutions nationales. Des résistances, naturellement, se dessinent mais on va de l'avant. Nous sommes en plein accord avec cette activité dont on escompte l'apaisement et une sauvegarde relative d'une saine justice distributive. Encore faut-il qu'on tienne compte des droits élémentaires de l'individu et de la famille limités par ceux de la collectivité. Encore faut-il qu'en s'efforçant de tout organiser, de tout réglementer, on n'atteigne pas le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative qui doivent rester à la base de toute civilisation avancée et de tout régime démocratique.

Y.

Lettre de Fribourg

A quand les corporations ?

(Correspondance particulière)

Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir les lecteurs du *Confédéré* du projet fribourgeois de loi sur les corporations et du véritable imbroglio dans lequel l'obstination des chefs conservateurs a conduit le gouvernement dans cette affaire, qui ne valait vraiment pas tout l'encre qu'elle a fait couler.

Aujourd'hui, les choses en sont là : la majorité conservatrice du gouvernement ayant fait une pression extraordinaire sur la majorité conservatrice du Grand Conseil, afin de l'amener à résipiscence et la persuader de l'excellence du régime corporatif, cette majorité finit par voter le projet, non sans une extreme répugnance et non sans avoir exigé une série d'amendements et de modifications qui vidaient litteralement la loi de son contenu. Ce contenu consistait dans toutes les intrigues ambitieuses conçues par l'abbé Savoy, chef des chrétiens-sociaux romands, en vue de plier les professions, les industries, l'artisanat, le commerce et l'agriculture à toutes ses mille volontés. Grâce à l'intervention toute-puissante de l'Etat, les corps de métiers auraient dû se plier sans réserves à toutes les exigences de l'Hôtel des Corporations. M. Piller, directeur de l'Instruction publique, désireux de jouer un grand rôle de réformateur, avait imprudemment emboîté le pas. Il devait lui en cuire !

On décida, eu égard au tir fédéral, de retarder la promulgation de la loi, le parti radical ayant immédiatement décidé d'en appeler au peuple, sûr qu'il était de remporter une victoire aussi retentissante que lors de la votation populaire sur le projet de loi triplement malheureux relatif aux chasses gardées.

Or, voici maintenant plus de six mois que le tir fédéral a bouclé ses portes. Et on attend toujours, en vain, la promulgation de la loi ! Cette « temporisation » apparaît comme d'autant plus étrange, inexplicable, que M. Piller se répand en palabres et en jérémiades sur les horreurs du libéralisme économique, alors que son compère, ami et inspirateur, l'abbé Savoy, furieux que l'on ait saboté son premier projet, a le bon esprit de se tenir tranquille et de comprendre qu'il n'a pas l'oreille du peuple fribourgeois.

Combien de temps cette comédie va-t-elle durer ? Tout récemment encore, invité à parler devant une assemblée conservatrice, à Bulle, nettement hostile aux entreprises liberticides de l'abbé Savoy, M. Piller prenait la défense du régime corporatif avec une étrange virulence. Il proclamait avec âpreté qu'on ne sortira jamais du chaos économique sans recourir aux méthodes de l'abbé Savoy. M. Piller se dépense même auprès des adversaires conservateurs avérés de ses chères corporations, afin de les amener à reconnaître l'excellence de ce régime liberticide. Mais il se casse la tête contre des murs. On concède, on accorde, on dit oui en haussant les épaules... et on votera *non* le jour où il faudra se prononcer.

Ainsi se crée cette atmosphère d'inconsistance et de méfiance, qui porte une grave atteinte au prestige gouvernemental. Quant à la minorité libérale-radicale, elle s'est campée dans une fière et inébranlable attitude d'opposition à ces tentatives anticonstitutionnelles et pour rien au monde elle ne changera de position. Elle est convaincue que toutes ces sornettes corporatives ne sont que de vaines idéologies, incapables de rien changer à notre régime de liberté professionnelle, mais propres, bien au contraire, à envenimer les bons rapports existant, dans notre brave canton de Fribourg, entre employeurs et employés. Et c'est pourquoi elle attend avec impatience l'heure de soumettre au peuple la question et de l'inviter à se prononcer lui-même. Elle est bien persuadée que cette réponse sera écrasante dans le sens négatif, tant nos populations sont instinctivement opposées aux entreprises orgueilleuses et équivoques de nos dirigeants chrétiens-sociaux.

Quoi qu'il arrive, d'ailleurs, la minorité radicale fribourgeoise sortira grandie de ce conflit. Si le gouvernement se résoud, la mort dans l'âme, à promulguer la loi, nul doute qu'il recevra du peuple un désaveu solennel et douloureux. S'il persiste à vouloir garder dans ses dossiers et ses archives secrètes une loi qu'il s'est donné tant de peine à faire accepter — avec quel enthousiasme ! — par la majorité conservatrice du Grand Conseil, il fait éclater alors d'une manière flagrante sa peur du verdict populaire, et il sort encore plus petit, encore moins « Haut » de l'aventure.

A lui de choisir !

X.

Valais

Un grand aigle pris à Brigue. — Un grand aigle, d'une envergure de 2 mètres, a été pris vivant près de Brigue. L'oiseau était entré en contact avec une conduite électrique et n'avait pu reprendre son vol.

Payement de la contribution fédérale de crise. — Il est rappelé aux intéressés que le terme général de payement pour la 1re tranche de la contribution fédérale de crise est fixé au 20 janvier 1935.

Passé cette date, l'intérêt de retard au taux de 5 % devra être ajouté au montant de la contribution. Si le payement de la contribution tout entière a lieu jusqu'au 20 janvier courant, l'escompte de 6 % sur la 2me tranche peut être déduit.

Administration cant. de la contribution de crise.

Impôt fédéral de crise. — (Corr.) Tous les agriculteurs qui ont reçu un bordereau pour cet impôt — qu'il ait été établi selon leur déclaration ou non — savent qu'alors que le revenu imposable devait être celui réalisé en 1933, il n'en est rien et que l'on a tout simplement évalué ce revenu à 5 % de leur fortune. C'est vraiment exagéré, car la campagne n'a pas été d'un tel rapport, et de plus, pourquoi fixer un taux aussi elevé dans notre canton, puisqu'il paraîtrait que pour l'agriculture ailleurs let aux aurait été fixé à 3 et 3 ½ %. Il s'agit pourtant bien d'un impôt *fédéral*. Et l'on vous dit qu'en Suisse tous les citoyens sont égaux devant la loi !

Vernayaz. — *Emile Aepli*. — Hier dimanche, on a rendu les derniers honneurs à M. Emile Aepli, mécanicien à Vernayaz. Qui, dans la région, n'a pas connu cet homme philosophe, toujours gai et prêt à rendre service ?

La fortune ne lui a pas toujours souri, il est vrai, mais la vie serait bien facile si tous les hommes étaient d'un cœur d'or comme le fut l'ami Emile.

Pour qui le connaissait, on ne s'adressait pas en vain à lui. Combien de fois n'a-t-il pas amené chez lui de pauvres bougres à qui il faisait partager son dîner. Combien de fois n'a-t-il pas rendu des services se contentant pour tout payement de cette réflexion, ne pouvant sortir que de son bon cœur : « C'est bon, c'est pavé, tu es plus pauvre que moi.»

Oui, ami Emile, ton départ nous laisse un grand vide. Tu savais faire bonne figure à mauvaise fortune, et tu as su pourtant, au sein de notre population de Vernayaz et environs, te faire connaître et estimer pour tes qualités de cœur, la plus belle chose qui soit.

Parfois, ta franchise te faisait dire bien des vérités à ceux qui se croyaient être plus à la hauteur que toi, mais sois certain que malgré tout, l'entière sympathie de ceux qui t'on connu t'était acquise. Tu laisses dans la désolation une veuve et trois enfants qui, heureusement fort intelligents, sauront suivre tes traces et surtout s'inspirer de ce belles qualtiés de ton cœur généreux.

Quant à nous, nous garderons longtemps ton souvenir et nous te disons, cher Emile, un grand adieu et que la terre te soit légère.

Des amis.

Chamoson. — *Soirée du « Masque »*. — Le « Masque », société d'art dramatique de Martigny, jouera à Chamoson le dimanche 20 janvier 1935, à 20 h., dans la grande salle de la Société de Consommation. Le « Masque » interprétera la pièce de Romain Coolus et Mce Hennequin, intitulée *Amour, quand tu nous tiens*, qu'il a donnée avec succès à Martigny, en décembre dernier. La population de Chamoson ne voudra pas manquer ce spectacle qui saura les intéresser et les amuser.

(Prix des places : 2 fr., 1 fr. 50 et 1 fr.).

Sembrancher. — *Conférence*. — Les libéraux-radicaux de Sembrancher et environs sont invités à assister à la conférence qui aura lieu mercredi 16 janvier, à 20 h., salle de la maison bourgeoisiale, sur le sujet suivant : « La situation du canton et la réforme administrative », par M. E. Moser, rédacteur du *Confédéré*.

Isérables. — *A la jeunesse radicale*. — Cette société a eu son assemblée annuelle dimanche 13 janvier. Après l'approbation des comptes et des objets à l'ordre du jour, elle a nommé son comité pour 1935 comme suit :

MM. Théo Monnet, président ; Vouillamoz Maurice, vice-président ; Monnet Paul, secrétaire ; Vouillamoz Paul, caissier et Vouillamoz Joseph, mebre adjoint.

Plus que jamais la jeunesse radicale a fait preuve de décision et de courage et le parti radical peut être fier de posséder cette section dans ses rangs, car elle lui assurera la victoire. Quelle vive ! X.

Brigue. — *Antoine Amherd, député*. — On a enseveli samedi à Brigue, M. le député Antoine Amherd, de Glis, vétérinaire, décédé à Berne à l'âge de 63 ans, dans une clinique.

M. Amherd a rempli de nombreuses charges publiques : il fut notamment conseiller communal, président de sa commune et préfet.

Nous adressons nos condoléances à sa famille.

Monthey

Un dérapage. — M. Alfred Comtesse, directeur des Produits chimiques de Monthey, se rendait samedi vers 15 h. de Monthey à Vionnaz quand, à 300 mètres en amont de cette localité, sa voiture, une grosse Delage, dérapa sur la neige qui commençait à tomber, et vint s'écraser contre un arbre.

Le choc fut si violent que M. Comtesse fut projeté hors de la voiture, au travers de la glace avant. Il fut relevé et transporté chez lui où le Dr Choquard constata une fracture de la clavicule, des contusions et une forte commotion.

Etant donné l'état de la voiture qui dut être remorquée dans un garage de Bex, on peut dire que M. Comtesse a échappé providentiellement à la mort.

Il semble que le malheur s'acharne sur M. Comtesse, qui, on le sait, a subi, il y a quelques mois, une perte cruelle en la personne de son épouse.

Nous lui adressons nos meilleurs vœux de rétablissement.

Sion

Soirée de la Chorale sédunoise

Attendue chaque année avec impatience par ses nombreux membres honoraires et leurs familles, cette manifestation a eu samedi soir son succès habituel.

L'assistance a été heureusement surprise de constater l'accroissement et le rajeunissement des membres de notre vieille société de chant. Cette augmentation des effectifs que nous voudrions plus forte encore permettra d'aborder des œuvres de plus grande envergure convenant plus spécialement aux chœurs d'hommes puissants et disciplinés. Nous avouons n'avoir pas beaucoup goûté quelques petits chœurs figurant au programme et qui auraient demandé à être plutôt exécutés par un quatuor ou double quatuor.

Une autre remarque : lorsqu'une société de chant a l'aubaine de posséder un chef tel que Georges Haenni, il n'est pas permis à l'exécutant d'avoir les yeux rivés à sa partition. Ces petites réserves faites, nous avons constaté avec plaisir l'amélioration de la fusion des voix ; les ténors en nombre imposant chantent sans effort et très agréablement.

Le président annonce un travail intensif ces prochains mois. Si la société a dû renoncer à la fête fédérale pour raison financière, elle prépare une manifestation importante pour mai. Nous enregistrons cette promesse avec plaisir, heureux de constater que notre chœur d'hommes se met résolument à l'ouvrage et sort enfin de sa quasi-léthargie de ces dernières années.

Le comité avait complété son programme en faisant appel à M. Baum, violoniste à Montana. Cet excellent musicien eut un succès très mérité et l'auditoire l'a applaudi avec enthousiasme. Mme Bolle-Gessler, la distinguée pianiste que notre ville est ravie de posséder à nouveau, remplaçait au pied levé M. Farquet, indisposé. Elle accompagna avec talent et discrétion et eut sa bonne part d'applaudissements.

Le président de la société M. Exquis, avocat, eut à l'entr'acte d'aimables paroles pour les autorités cantonales et locales représentées. Il salua spécialement la présence de M. le consul de S. M. le Roi d'Italie, un fervent disciple d'Euterpe et ami de nos sociétés de musique locales.

Il est superflu d'ajouter qu'un bal fort animé et joyeux clôtura cette soirée réussie en tous points. Sans vouloir commettre d'indiscrétion, mentionnons qu'un haut magistrat n'était pas parmi les valseurs les moins acharnés.

Les manifestations d'automne

Il nous revient que les comptes définitifs des fêtes d'automne seront bouclés sous peu et transmis à la municipalité pour approbation. On parle de 72.000 fr. de recettes et 80.000 fr. de dépenses — chiffres ronds — ce qui laisserait un déficit de 8000 fr. environ, qui sera couvert par la ville.

Martigny

Un gros sinistre à La Bâtiaz

Dimanche après-midi, vers 14 heures, Mme Nendaz était chez elle avec une connaissance, Mlle Bertha Diaque, quand soudain elle aperçut de la fumée. Elle sortit et constata que sa ferme était en feu.

Le domestique, Oscar Gennet, se précipita à l'écurie qui était déjà emplie de fumée et parvint, après mille peines, à sortir 6 vaches. Malheureusement, l'une d'elle fut assommée par une poutre. Le courageux jeune homme faillit être asphyxié. Malgré tout, il parvint encore à pénétrer dans l'écurie du cheval et ce ne fut pas facile de le sortir, car l'animal ruait et se débattait ; il parvint enfin à le détacher et ce n'est qu'en le piquant avec une fourche qu'il réussit à le faire sortir. Il était temps.

Les pompiers alertés constatèrent qu'ils ne pouvaient rien faire. Ils appelèrent la pompe à moteur de Martigny-Ville qui arriva sous les ordres du capitaine Machoud, et dut développer 500 mètres de courses pour prendre l'eau au canal.

Le feu avait gagné tout l'immeuble et tout est détruit, y compris les récoltes.

Au dernier moment on parvint à sauver 2 porcs qui s'en tirent avec quelques brûlures.

Les dégâts sont assurés en tout cas partiellement ; on ignore les causes du feu qui a dû prendre du côté de la grange.

Il convient de féliciter M. Oscar Gennet qui a sauvé le bétail au péril de sa vie.

Nous apprenons d'autre part que le capitaine Machoud a dû s'aliter des suites d'un refroidissement, et nous lui présentons nos vœux de rétablissement.

Harmonie municipale

REPETITIONS : *Mardi*, les bois et saxophones ; *Mercredi*, les cuivres ; *vendredi*, répétition générale, à 20 h. 30 précises. Présence indispensable.

Chœur d'hommes

Cette semaine, répétitions mardi et jeudi.

Cinquantenaires

Le dimanche 20 janvier aura lieu à l'Hôtel Kluser à Martigny, à midi et demi, un excellent dîner a l'usage des cinquantenaires de la classe de 1885. Tous les cinquantenaires de Martigny et de la région de Martigny sont cordialement invités à y assister.

S'annoncer chez M. Albert Vallotton, conseiller, à Martigny, pour le 18 janvier, au plus tard. Prix du dîner, 3 fr. 50 (sans vin).

Propriétaires lésés

Les propriétaires lésés par les émanations des fumées des usines de Martigny-Bourg sont convoqués en assemblée générale jeudi 17 janvier, à 20 h. 30, à la Salle communale de Martigny-Bourg. *Le Comité.*

Confédération

L'Union suisse des paysans propose deux lois nouvelles

La direction de l'Union suisse des paysans a adressé au Conseil fédéral deux nouvelles requêtes.

La première propose un projet de loi fédérale sur le desendettement de l'agriculture suisse. Ce projet prévoit la perception d'un impôt spécial pendant une durée maximum de 25 ans, dont le produit fournira les fonds nécessaires au desendettement. Cet impôt serait prélevé sur certains fourrages produits industriellement en Suisse ou importés, sur les céréales importées, le riz et les produits de la mouture, les fruits du Midi et certaines denrées. L'impôt serait également prélevé sur tous les intérêts, dividendes et autres produits du capital — s'ils dépassent 3 ½ % du capital ayant droit — versé par des entreprises établies en Suisse. Le débiteur devrait payer chaque année 2 % de la dette primitive ; les créanciers auraient à payer une contribution unique de 2 % de leurs créances et cela dans les limites déterminées. Si ces recettes ne suffisent pas, les cantons prendront à leur charge la moitié du solde manquant en proportion des fonds utilisés. Le reste sera couvert par la Confédération. La Confédération créerait une Caisse fédérale de désendettement chargée de gérer les fonds provenant de l'impôt spécial. Des caisses de désendettement et des caisses d'amortissement seraient aussi créées dans les cantons avec charge de diriger et d'assurer l'action de désendettement.

Dans une deuxième requête, la direction de l'Union suisse des paysans propose un projet de loi fédérale propre à empêcher le surendettement de l'agriculture et à consolider la propriété paysanne. Le projet prévoit notamment l'introduction d'une limite des prêts hypothécaires agricoles et il contient une série de dispositions sur le droit de succession paysan, sur la position des enfants majeurs dans le ménage paysan, sur la création de foyers paysans, sur le commerce des propriétés agricoles, un additif au fermage et enfin des dispositions sur l'introduction de la gérance imposée et sur l'élargissement de l'inaliénabilité de l'inventaire agricole.

Une conférence du lait

Une conférence nationale d'industrie laitière aura lieu à Berne les 27 et 28 mars 1935. Elle est organisée par la commission suisse du lait, laquelle fonctionne comme organe de liaison entre les fédérations laitières, les établissements d'enseignement professionnel de recherches et d'essais, les autorités et les services officiels en relation avec l'industrie laitière.

Des conseillers fédéraux au radio

Le Conseil fédéral s'est occupé vendredi d'une demande de la Société suisse de radiophonie en vue de transmettre par l'émetteur national suisse des conférences sur le projet militaire faites par les membres du Conseil fédéral. Ce dernier a donné suite à cette demande en ce sens qu'une conférence sera retransmise dans chaque langue du pays

Comité central du parti radical suisse

Le comité central du parti radical-démocratique suisse, réuni sous la présidence de M. Béguin (Neuchâtel), conseiller aux Etats, a décidé samedi, de convoquer le congrès ordinaire du parti les 2 et 3 février à Berne. En confirmation de sa décision du 5 novembre, il a décidé à l'unanimité de recommander au congrès suisse du parti de soutenir le projet de réorganisation militaire, en faveur duquel le parti fera lui-même campagne. MM. Dietschi, conseiller aux Etats (Olten), et Vallotton, conseiller national (Lausanne), ont accepté de fonctionner comme rapporteurs.

A l'unanimité également, le comité central propose au congrès d'appuyer la loi sur la répartition du trafic, sur laquelle le peuple suisse aura à se prononcer au printemps prochain. MM. Keller, conseiller aux Etats (Aarau) et Lachenal, conseiller national (Genève) rapporteront.

Le comité central a ensuite achevé la discussion commencée en novembre sur la revision totale de la Constitution fédérale, sur la base du préavis détaillé de la commission permanente II. Après avoir pris connaissance des rapports de tous les comités cantonaux, il a décidé à une grosse majorité de recommander au Congrès suisse du parti le rejet de l'initiative du « Comité national d'action » sans pour cela perdre de vue la revision totale de la Constitution.

Enfin, après avoir entendu un bref rapport de son président sur la situation politique, le Comité central s'est occupé des questions de politique nationale.

Notre balance du commerce extérieur pour 1934

Le résultat total de notre commerce extérieur, qui vient d'être établi pour l'année 1934, donne une somme d'importations de 1434,5 millions de francs et une somme d'exportations de 844,3 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, l'importation a reculé de 160 millions de francs et l'exportation d'environ 8,5 millions de francs. Le recul des exportations atteint, depuis l'année 1928, environ 100 millions de francs par mois.

Le déficit de notre balance commerciale a atteint, pour 1934, une valeur de 590,2 millions de francs contre 741,7 millions de francs en 1933. L'importance n'est naturellement pas la même si le déficit est de 600 millions de francs avec une exportation de plus de 2 milliards, comme ce fut le cas pendant les années de bonne conjoncture, ou avec une exportation qui est tombée bien au-dessous du milliard. L'amélioration de notre balance commerciale au cours de ces dernières années ne doit pas nous faire oublier la situation difficile de notre exportation.

Dans les cantons

Encore un procès à M. Nicole. — A la suite d'articles parus dans le *Travail*, et jugés diffamatoires, M. Georges Oltramare a assigné M. Léon Nicole et l'Union de presse socialiste des cantons de Genève et de Vaud à 10.000 francs de dommages-intérêts.

L'affaire Fonjallaz. — Marcel Jacquier, poursuivi pour faux et usage de faux dans l'affaire Fonjallaz, se trouve actuellement sous mandat d'arrêt international des juges d'instruction de Genève et de Lausanne. Les recherches faites pour retrouver le fugitif se poursuivent activement dans la région française du lac.

Congrès du parti radical tessinois. — Le congrès cantonal du parti libéral-radical tessinois s'est déroulé dimanche à Bellinzone, sous la présidence de M. Isidore Antognini, de Chiasso, candidat aux prochaines élections du Conseil d'Etat et en présence de 1800 personnes. M. Arnaldo Bolla, avocat, a présenté un rapport sur la situation et la réorganisation du parti.

Après que des discours eussent été prononcés par M. Camille Beretta, avocat, et les conseillers nationaux Maggini et Bossi, le congrès a approuvé un ordre du jour ratifiant la liste des dix candidats au Conseil d'Etat, soit cinq pour le Sopra Ceneri et cinq pour le Sotto Ceneri.

Une loterie genevoise. — Dans sa dernière séance, le Conseil d'Etat du canton de Genève a décidé d'autoriser le lancement d'une loterie présentée par un groupement qui s'intitule « Pro Geneva ». Il s'agit d'une société d'utilité publique qui se propose d'organiser de grandes manifestations, de soutenir un orchestre symphonique et qui s'occuperait de la propagande touristique en faveur de Genève.

Etranger

Les Sarrois ont voté

Le plébiscite sarrois a commencé dimanche à 8 h. 30. L'affluence est énorme. Jamais les trams de Sarrebruck n'ont transporté tant de monde, ce qui ne veut pas dire que jamais ils n'auront fait de si bonnes recettes car le transport gratuit est permis sur présentation de la carte d'électeur.

Le calme le plus complet règne. Il est vraiment impressionnant de voir un peu partout les brassards rouges du Front unique et les brassards blancs du Front allemand se faire vis-à-vis à la porte des bureaux de vote, sans qu'un geste d'hostilité se produise. Dans tous les bureaux qui voisinent Sarrebruck, l'affluence est considérable. Pas une altercation, on bavarde de tout et de rien. Mais surtout pas de politique, chacun est bien trop prudent pour cela.

A l'intérieur des bureaux, tout se passe avec une rigueur mathématique. Un gendarme reçoit les électeurs et leur montre avec diligence la manière de présenter le passeport à la table de vote. Celle-ci est occupée par l'agent neutre qui, debout, surveille les opérations. Un conseiller municipal reçoit le passeport et la carte de l'électeur. Il en lit le numéro. Au votant sont remis une enveloppe et un bulletin portant les trois solutions proposées.

Après son passage dans l'isoloir, l'électeur remet l'enveloppe au président neutre. Elle est ensuite remise dans l'urne placée devant le président. Le votant sort de la salle de vote. Un autre y entre, tandis que des centaines de citoyens, à la porte, attendent paisiblement leur tour.

Tous les moyens leur sont bons

Dans la nuit de samedi à dimanche, des gendarmes ont arrêté vers la frontière lorraine, dans la localité sarroise de Gross-Rosseln, une voiture dans laquelle se trouvaient six voyageurs et où les gendarmes ont découvert un paquet contenant trois kilos de clous d'un centimètre de longueur. Trois des adhérents ont déclaré faire partie du Front allemand. Du fait qu'on a trouvé des clous sur la route venant de France, on a conclu que le but des six voyageurs était de gêner l'arrivée des automobiles amenant de France des électeurs. Les six automobilistes ont été arrêtés.

La situation à 20 heures

A 20 h., pour l'ensemble du territoire sarrois, aucun incident n'était signalé. La discipline et le calme du public sarrois sont dignes de remarque. La sagesse du Front allemand et celle de ses adversaires étaient démontrées de la façon la plus saisissante par la cordialité dont faisaient preuve les assesseurs des deux partis. Pas la moindre altercation.

Le plébiscite est terminé. Le nombre des votes a été exceptionnellement élevé et à peu près égal pour tous les quartiers de Sarrebruck. Il oscille pour 15 bureaux de vote pris au hasard entre 97 et 99 %. On ne signale à Sarrebruck aucun incident de vote et les présidents n'ont pas eu à intervenir pour faire respecter l'ordre ou les prescriptions du règlement.

Les urnes scellées sont gardées militairement

La journée de vote est terminée. En de nombreuses bourgades, les cloches sonnent. Tous les regards du monde sont encore fixés sur ce territoire minuscule, au cœur de l'Europe, où vient de se dérouler un événement d'importance historique.

Les bulletins de vote ont été fabriqués en Hollande. Le papier est d'une qualité particulière, identique à celui des chèques, aussi faut-il considérer comme exclue toute possibilité de falsification.

A 20 heures, les urnes ont été scellées et transportées à la Wartburg à Sarrebruck où se dérouleront les opérations de dépouillement. Ces urnes sont placées sur des camions accompagnés d'une

escorte militaire. Des gares, elle sont expédiées par chemin de fer à Sarrebruck. Des wagons ont été aménagés spécialement, à cet effet et à l'instar des camions, ils sont gardés militairement.

Les résultats du plébiscite seront certainement connus dans la soirée d'aujourd'hui lundi.

Une bombe éclate tout de même

A 21 heures, une bombe a été jetée par un inconnu au siège du Club automobile d'Allemagne à Neuenkirchen où se trouve également le siège du parti national-socialiste de cette ville. Un ouvrier, qui se trouvait dans le bureau, a été grièvement blessé. L'inconnu parvint à protéger sa fuite en tirant des coups de revolver qui n'atteignirent personne et il ne put être arrêté.

Après les accords de Rome

La Petite Entente approuve les accords

Le Conseil permanent de la Petite Entente s'est réuni sous la présidence de M. Titulesco, à Lioubliana, le 11 janvier 1935. Le sujet principal et l'objet des décisions du Conseil de la Petite Entente ont été l'appréciation des accords intervenus à Rome entre la France et l'Italie, ainsi que l'établissement de la ligne de conduite commune que la Petite Entente doit suivre à leur égard. Les trois ministres des affaires étrangères ont manifesté leur satisfaction quant aux résultats auxquels ont abouti les négociations conduites par MM. Mussolini et Laval, qu'ils considèrent de nature à renforcer, dans une large mesure, le maintien et l'organisation de la paix. Ils ont décidé de collaborer avec toutes les puissances intéressées pour la mise en pratique des principes des accords de Rome, dans l'esprit le plus sincère, soucieux de sauvegarder, en même temps, leurs intérêts nationaux, ainsi que l'intérêt général dont la Petite Entente a été, en toute occasion, le défenseur fidèle.

Le texte de la déclaration du 7 janvier

Voici le texte de la déclaration générale signée le 7 janvier par le chef du gouvernement italien et le ministre français des affaires étrangères :

« Le chef du gouvernement italien et le ministre des affaires étrangères de la République française, considérant que les conventions en date de ce jour ont assuré le règlement des questions-principes que les accords précédents laissaient en suspens entre eux et particulièrement de toutes les questions concernant l'application de l'art. 13 de l'Accord de Londres du 26 avril 1915, considérant que les questions controversées qui pourraient surgir à l'avenir entre leurs gouvernements, trouveront leur solution soit par la voie diplomatique soit au moyen de procédures établies par le Pacte de la S. d. N., par le statut de la Cour permanente de justice internationale et par l'Acte général d'arbitrage, affirment la volonté des gouvernements respectifs de développer l'amitié traditionnelle unissant les deux nations et de collaborer dans un esprit de confiance réciproque au maintien de la paix générale. En vue de cette collaboration, ils procèdent entre eux à toutes les consultations qui pourraient être exigées par les circonstances.

Fait en double exemplaire à Rome, le 7 janvier 1935.

(signé) *B. Mussolini* et *Pierre Laval.* »

Dernières nouvelles

Un attentat à Renens

Samedi vers 21 h., un attentat a été commis sur la personne de Mlle Marsens, âgée de 60 ans, à Renens, tenancière d'une épicerie. Mlle Marsens s'apprêtait à fermer son magasin, lorsqu'elle entendit des bruits suspects. Quelqu'un cherchait, de toute évidence, à forcer le rideau de fer qui s'abaisse sur la devanture et la porte du magasin. Comme elle ouvrait pour se rendre compte de ce qui se passait, un individu se précipita sur elle et lui serra le cou de ses deux mains, tandis qu'un complice s'empara prestement du contenu du tiroir de la caisse (15 fr. seulement). La victime eut encore la force d'appeler au secours.

Mais les deux malandrins n'allèrent pas loin et furent vite rejoints par la police qui les mit en état d'arrestation. Il s'agit de deux frères, Albert et Meinrad F., âgés de 22 et 18 ans.

Un vapeur chinois en perdition

La station radiotélégraphique de Hong Kong a capté le S.O.S. d'un vapeur chinois dont on ignore le nom, en perdition à quelques milles de Hong Kong. Il y aurait 500 passagers à bord.

Petites nouvelles

Les grands froids meurtriers. — Un froid intense sévit dans toute la Roumanie. A Chisinau, on a découvert dans une chambre cinq personnes qui étaient mortes de froid. Dans la région de Oravitza, une tempête de neige a fait des dégâts très importants. De nombreux villages sont isolés. Les communications sont interrompues. Dans toute la mer Noire, l'accès des ports est rendu impossible par la tempête.

Le mariage de l'infante Béatrice d'Espagne. — Le mariage de l'infante Béatrice d'Espagne avec le prince Alessandro Torlonia, est célébré aujourd'hui lundi. La cérémonie aura lieu à Rome dans l'église du Gesu, en présence du roi et de la reine d'Italie. Le prince et la princesse de Piémont, la princesse Marie de Savoie, et presque tous les princes de la famille royale italienne seront présents.

Parmi les cadeaux déjà parvenus, on remarque le service en argent pour douze personnes, don de la « Rennovacion ». Les Grands d'Espagne ont offert une automobile, les nobles de Barcelone un collier en émeraudes.

Le successeur de M. Poincaré au Sénat. — M. Mirouel, conseiller général républicain de gauche, a été élu sénateur de la Meuse, au troisième tour de scrutin. Il s'agissait de remplacer M. Raymond Poincaré.

Pour remplacer au Sénat également M. Gaston Menier, décédé, M. J.-L. Dumesnil, député de Fontainebleau, candidat de la concentration républicaine, a été élu.

Une fillette dévorée par les loups. — En Bukovine, une fillette a été dévorée par des loups. Ceux-ci avaient fait irruption en grand nombre dans le village, semant la panique parmi la population. Surpris par la meute au moment où il pénétrait dans le village, un voiturier ne dut son salut qu'à la présence d'un arbre sur lequel, de la voiture, il put se hisser. Les loups dévorèrent les deux chevaux, sous les yeux du conducteur à qui la frayeur fit perdre l'usage de la parole.

Les Sports

Championnat suisse de football

Ligue nationale : Cinq matches sur sept ont pu être disputés malgré la neige qui recouvrait la plupart des places de jeu. Servette a fait une belle démonstration de football devant Young-Fellows et a gagné par 4 buts à 2. Lugano n'a pu faire mieux qu'un match nul à Bienne et perd ainsi un point fort précieux. Grasshoppers est décidément très en verve depuis que Xam Abegglen a pris la direction de l'entraînement de l'équipe ; Bâle vient d'en faire la cruelle expérience en se faisant battre par 3 buts à 1 par les Sauterelles. Carouge est allé se faire copieusement écraser à Berne par le F.-C. Berne, 11 buts à 1 ! Locarno se retrouve et bat Young-Boys par 3 buts à 1.

Challenge G. Couchepin, à Verbier.

Pour la 3me fois ce challenge a été couru hier. Ce concours, ouvert exclusivement aux membres du Ski-club de Martigny, comporte une course de demi-fond et un slalom. La note combinée des deux courses, d'après un barème déterminé, donne le rang des coureurs.

Cette manifestation sportive du plus vieux Ski-club du Valais (fondé en 1907) a parfaitement réussi, grâce au beau temps et à l'organisation parfaite des organes dirigeants de notre club martignerain. Nous donnons ci-après les résultats de cette compétition dont les péripéties ont été suivies avec un vif intérêt par un grand nombre de spectateurs, par un temps idéal et un décor hivernal merveilleux.

Course de demi-fond : 1. Giroud Jules, 22'4" ; 2. Moret Marc, 23'14" ; 3. Darbellay Oscar, 24'5" ; 4. de Kalbermatten Pierre, 24'18" ; 5. Gaillard Albert, 24'46" ; 6. Morand Albert ; 7. Stalder Willy ; 8. Cassaz Léon ; 9. Métral Adrien ; 10. Stalder Willy ; 11. Tissières Georges ; 12. Stragiotti Pierre ; 13. Facchini ; 14. Décaillet Jean ; 15. Chappot Marc ; 16. Rigoli Hermann ; 17. Charles Henri ; 18. Bourgeois Henri.

Course de slalom : 1. de Kalbermatten Pierre, 28'2-5; 2. Moret Marc, 33" ; 3. Darbellay Oscar 33'1-5 ; 4. Morand Albert 34'3-5 ; 5. Giroud Jules 34'4-5 ; 6. Stalder Willy ; 7. Stalder Walter ; 8. Métral Adrien ; 9. Charles Henri ; 10. Décaillet Jean ; 11. Simonetta Marcel ; 12. Tissières Georges ; 1. Rigoli Hermann.

Classement combiné : 1. de Kalbermatten Pierre ; 2. Moret Marc ; 3. Giroud Jules ; 4. Darbellay Oscar ; 5. Morand Albert ; 6: Stalder Willy ; 7. Stalder Walter ; 8. Métral Adrien ; 9. Charles Henri ; 10. Tissières Georges ; 11. Décaillet Jean ; 12. Rigoli H.

Course de slalom pour dames : 1. Simonetta Gaby 42" ; 2. Stalder-Piota Suzanne 45" ; 3. Darioli Irène 47" ; 4. Mettan Jeannette 50" ; 5. Arlettaz Renée 52"; 6 Couchepin Odile ; 7. Couchepin Simone ; 8. Grandmousin Simone ; 9. Frœhlich Marguerite.

Le gagnant du challenge pour 1935 est donc M. Pierre de Kalbermatten. Les gagnants pour 1933 et 1934 avaient été MM. André Pellaud et Pierre Darbellay. Selon le règlement établi, il faut que le challenge soit gagné trois fois en 5 ans pour que le vainqueur en devienne définitivement propriétaire. A l'occasion de la proclamation des prix à l'Hôtel de la Rosa-Blanche, M. G. Couchepin, président d'honneur, a adressé de vives félicitations à ses collègues Henri Charles, président effectif du Ski-club, Oscar Darbellay et Willy Stalder, président et membre de la commission sportive, ainsi qu'au professeur de ski Michellod, de l'école de ski de Verbier et aux jeunes gens du Ski-club de Verbier.

Un remerciement également aux chroniqueurs MM. Gallay et Pillet fils, aux aimables hôteliers et hôtelières du Sport'Hôtel, des hôtels Rosa-Blanche et Mont-Fort et du Restaurant « Alpina ». N'oublions pas non plus de complimenter les chauffeurs des cars Métral qui, encore une fois, se montrèrent à la hauteur, et nous ramenèrent sains et saufs dans nos foyers.

Concours cantonal de ski à Montana

Cette manifestation a remporté un franc succès grâce au temps magnifique et à une participation record.

Voici les résultats des différentes épreuves :

Course de fond, senior I : 1. Julen Gustave, Zermatt 1 h. 15'15 ; 2. Crettex Nestor, Champex, 1 h. 13'44 ; 3. Julen Oswald, Zermatt 1 h. 19'02 ; 3. Bumann S., Saas-Fée ; 4. Fuchs Carl, Zermatt.

Senior II : 1. Hugon Camille, Trient, 1 h. 15'23 ; 2. Gay-Crosier Henri, Trient, 1 h. 17'42 ; 3. Mayoraz Julien 1 h. 21'07 ; 4. Gay-Crosier Léon, Finhaut-Trient 1 h. 21'40 ; 5. Frasserens Ulysse, Trient 1 h. 22'19 ; 6. Deventhéry Lucien, Vercorin ; 8. Zufferey Edouard, Chandolin ; 9. Rouviney André, Grimentz ; 10. Glaisen Ernest, Brigue ; 11. Genoud Régie, Grimentz . 12. Grichting H., Leukerbad ; 13. Zufferey Jos., Chandolin ; 14. Pralong Jean, Sion, etc., etc.

A noter la magnifique tenue des skieurs de fond du Valais romand, qui se sont montrés les égaux de ceux du Haut, ce que l'on n'avait jamais vu depuis bien longtemps. En effet, si nous prenons les 10 premiers classés, nous comptons 4 skieurs de Trient, 1 de Champex et 1 d'Hérémence, alors que le Haut ne compte que 3 skieurs de Zermatt et 1 de Saas-Fée. Si Julen Gustave, champion suisse de fond 1934, est premier, on remarquera qu'il est talonné a 8 secondes par le jeune Hugon Camille, de Trient. Nos félicitation à tous ces jeunes.

Course de descente : senior I : 1. Furrer, Crans, 2'53; 2. Bumann S., Saas-Fée, et Maurer Ernest, Davos, 3'05; 3. Julen Gustave, Zermatt ; 4. Julen Oswald, Zermatt.

Seniors II : 1. Gentinetta Alex, Crans 3'28 ; 2. Mayoraz Julien, Hérémence, 3'35 ; 3. Imsand Jos., Montana3'43 ; Bonvin Jean, Crans ; 5. Grichting Henri, Leukerbad ; 6. Luggen Albert, Brigue ; 7. Grichting Pierre, Leukerbad ; 8. Thétaz Cyrille, Sion ; 9. Pellouchoud Henri, Champex ; 10. Mayoraz Joseph, Sion ; 11. Heldner Alfred, Brigue ; 12. Dayer Alexandre, Sion ; 13. Hugon Camille, Trient ; 14. Fux Carl, Zermatt ; 15. Pralong Jean, Sion ; 16. Burnissen Basile, Hérémence ; 17. Crettex Nestor, Champex ; 18. Gay-Crosier Henri, Trient, 19. Seppey Louis, Hérémence.

Slalom senior I : 1. Furrer, Crans, 1'11 ; 2. Maurer Ernest, Davos 1'33 ; 3. Julen Oswald, Zermatt, 1'34.

Senior II : 1. Gentinetta Alex, Crans 1'13 ; 2. Mayoraz Julien, Hérémence 1'22 ; 3. Varone Henri, Sion, 1'37 ; 4. Hugon Camille, Trient, 1'45 ; 5. Dayer Alex, Sion ; 6. Seppey Louis, Hérémence ; 7. Grichting P., Leukerbad ; 8. Imsand Jos., Montana, 1'58 ; 9. Guntern Paul, Brigue 2'01 ; 10. Thétaz Cyrille, Sion, et Gay-Crosier Henri, Trient, etc.

Saut : senior I : 1. Maurer E., Davos, 332,5 ; 2. Kainerstorfer Fritz, Unterwasser, 321.8.

Seniors II : 1. Julen Oswald, Zermatt, 312 ; 2. Julen Gustave, Zermatt 309 ; Paillard Robert, Ste-Croix. 306 ; 4. Barras Jérémie, Montana, 278 ; 5. Pellouchoud Henri, Champex, 237 ; 6. Buhler Emile, Ste-Croix. 232 ; 7. Grichting Karl, Leukerbad 215 ; 8. Dayer J. P., Sion 186 ; 9. Chevex Georges, Vercorin, 182 ; 10. Dayer Alexandre, Sion 155 ; 11. Crettex Jean, Champex. 149.

Classement combiné pour le champion valaisan, seniors et vétérans : 1. Julen Alphonse, Zermatt, 840.45 points ; 2. Julen Oswald, Zermatt, 801.01 points ; 3. Maurer Ernest, Davos, 782.53 points.

Juniors : 1. Biaggi P., Brifue, 694.05 points:

Julen Alphonse est champion valaisan. Il obtient le challenge « Cigarettes Stella ».

Concours de slalom à Villars

Le concours de slalom organisé par le Ski-club de Grande-Bretagne, pour disputer la coupe d'Arveyes, a réuni 18 participants, parmi lesquels plusieurs Suisses. Les professeurs de ski de la station se trouvent à la tête du classement : 1. Andenmatten Adrien, Saas-Fée, 1 m. 13 s. ; 2. Bohren Hans, Grindelwald, 1 m. 18 s. ; 3. Davies J, S. C. G. B. 1' 19".

Courses de chevaux à Montana

Les stations de Montana-Vermala et de Crans organisent des courses de chevaux sur neige qui se dérouleront sur le lac Grenon dimanche 20 janvier. Ouvertes aux officiers, aux soldats et aux genlemen, elles comprendront des épreuves de trot, d'obstacles, de tailing, de skijœring et de vitesse.

Nous avons reçu :

Dernières victoires au Cervin

par Giuseppe Mazotti. — M. Giuseppe Mazotti est un artiste. Il l'est dans toute l'acception du mot, puisqu'il est peintre et qu'il s'est révélé artiste comme écrivain. Son activité est de caractère strictement artistique, mais son passe-temps est l'alpinisme.

M. Mazotti passe en revue toutes les grandes entreprises dont fut l'objet le Cervin, depuis la période épique racontée par Guido Rey, notamment celles qui utilisèrent, pour la gravir, les quatre faces de la célèbre pyramide. Il y a beaucoup de morts dans ces chapitres, mais aussi une vie intense à laquelle l'auteur nous fait participer.

Les 32 superbes photographies reproduites en pleine page, ont fixé d'une manière saisissante quelques moments de ces conquêtes souvent dramatiques et quelques aspects inédits et curieux du Cervin.

Les familles VEUTHEY et DARBELLAY, ainsi que les familles parentes et alliées remercient toutes les personnes ainsi que la Société de Secours mutuels qui leur ont témoigné leur sympathie dans leur deuil et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

Monsieur et Madame Emmanuel RUDAZ-RUDAZ et leurs enfants Alby, Eva, Colette et Madeleine, à Charrat ;
Monsieur et Madame Jean TRAVELLETTI-VUILLE et leurs enfants, à Vex ;
Mademoiselle Catherine TRAVELLETTI, à Vex ;
Monsieur Henri TRAVELLETTI, à Vex ;
Madame Vve François TRAVELLETTI-FAVRE et ses enfants, à Vex ;
Monsieur et Madame Jos. TRAVELLETTI-GENETTI et leurs enfants, à Genève ;
Monsieur Ferdinand BOVIER-TRAVELLETTI et ses enfants, à Vex ;
Madame Vve Adrien FAVRE-RUDAZ et ses enfants, à Vex ;
Monsieur et Madame Ferdinand TRAVELLETTI-FRANCIOLI et leurs enfants, à Vex ;
Monsieur Victor RUDAZ-TRAVELLETTI et ses enfants, à Vex ;
Les familles parentes et alliées PITTELOUD, RUDAZ, TRAVELLETTI et FAVRE,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve

Madeleine RUDAZ-TRAVELLETTI

leur chère mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Vex, le 14 janvier 1935, à l'âge de 68 ans, après une longue maladie courageusement supportée.

L'ensevelissement aura lieu à Vex, mercredi le 16 janvier, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire part.

La Société de Consommation de Charrat a le regret de faire part à ses membres du décès de

Madame veuve

Madeleine RUDAZ-TRAVELLETTI

mère de M. Emmanuel Rudaz, leur dévoué gérant.

L'ensevelissement aura lieu à Vex, mercredi 16 courant, à 10 heures.

✝

Madame Félise RAPPAZ et ses enfants Robert et Aimée, à Evionnaz; Monsieur Jean RAPPAZ, à Evionnaz ; Monsieur et Madame Charles RAPPAZ-BOCHATAY et leurs enfants, à Miéville ; Mademoiselle Marguerite RAPPAZ, à Evionnaz ; Monsieur et Madame Jean RAPPAZ-CHAPPUIS et leurs enfants, à Evionnaz ; les familles JORDAN, COQUOZ et TERRETTAZ, à La Balmaz, Jules RAPPAZ, à Massongex, LUISIER, à Martigny, et Meinrad RAPPAZ, à Paris, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Marc RAPPAZ

survenu le 12 janvier, à l'âge de 40 ans, après une longue et douloureuse maladie, chrétiennement supportée.

L'ensevelissement aura lieu mardi 15 janvier, à 9 h. 30, à Evionnaz.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire part.

✝

La *Société de Secours mutuels d'Evionnaz* a le pénible devoir de faire part à ses sociétaires de la mort de

Monsieur Marc RAPPAZ

membre de notre Société, décédé à l'Hôpital le 12 janvier 1935.

L'ensevelissement aura lieu à Evionnaz le mardi 15 janvier à 9 h. 30 et tous les membres sont invités à accompagner à sa dernière demeure notre regretté sociétaire.

Le port de l'insigne est obligatoire.

Défiance est mère de sûreté

Un ancien proverbe, certes, dont nos ménagères ont raison de s'inspirer plus que de nul autre! On les voit s'entourer de précautions, se renseigner et essayer elles-mêmes avant de choisir; mais, quand elles ont trouvé ce qu'il y a de meilleur et de plus économique, alors elles s'y tiennent. Aussi, depuis longtemps, les femmes avisées restent-elles fidèlement attachées à la

FRANCK-AROME

dès qu'il s'agit d'améliorer le café

Pneus Pour vos achats de pneus adressez-vous à MÉTRAL ANDRÉ Martigny, tél. 61.071

Montana-Vermala et Crans
DIMANCHE 20 JANVIER
Courses de Chevaux annuelles
Prix des places : fr. 3.50, 4.— et 5.—, y compris le funiculaire Sierre-Montana et retour, valable le dimanche

A louer
1 appartement
de 3 chambres et cuisine
1 appartement
de 4 chambres et cuisine
tous deux avec jardin, situés à la Rue du Collège.
S'adresser à la Direction de la **Banque Coopérative Suisse, Martigny.**

A VENDRE
Traîneau
à 5 places, état de neuf.
Demander l'adresse sous 1038 à Orell Fussli Annonces, Martigny.

ON CHERCHE
dans chaque localité de la région, un
Dépositaire
pour un article de ménage non encore introduit en Valais et de grand rapport. Conviendrait surtout aux magasins de fers ou bazars. — Faire offres sous chiffre OF 1139 M à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

Lisez et faites lire
Le Confédéré

MEUBLES en acier „Erga"
pour classement vertical
Représentation pour le Valais :
Fiduciaire Romande
G. Dupuis
MARTIGNY
Tél. 61.136

Tout pour le bureau
Classeurs modernes — Dossiers variés — Plumes réservoir.
Fiduciaire Romande
G. Dupuis
MARTIGNY
Tél. 61.136

RISICART
La fiche visible dans une couverture à anneaux.
Fiduciaire Romande
G. Dupuis
Martigny. Tél. 61.136

On achèterait
Petit Pressoir
contenant 150 litres. Faire des offres à case postale 16.333, Martigny.

Occasion
Fromage Emmenthal
bien fait, **très gras**
Colis 5 kg. par kg. **1.90**
Colis 15 kg. » **1.80**
Jos. WOLF, COIRE, Tél. 6.36

Franck Arome

améliore le café

BRISE-VENT-IDEAL

pour fenêtres et portes (en caoutchouc spécial)

supprime le froid, les courants d'air, sert également de calfeutrage et d'amortisseurs de chocs.

BRISE-VENT-IDEAL

se fixe rapidement et facilement sur bois, fer, marbre, verre, pierre, etc.

Concessionnaire pour le Valais :

Joseph Décaillet

Salvan, Les Granges (VALAIS)

BRISE-VENT-IDEAL EST EN VENTE PARTOUT

LES BONBONS DES VOSGES

aux bourgeons de sapins calment la

TOUX

LES SEULS VÉRITABLES PORTENT LA MARQUE: VOSGES,

FABRICANT L. PASCHE GENÈVE

Arboriculteur

expérimenté, diplômé, libre le 15 février, **cherche travail,** vergers et jardins : labourage, plantations, greffage, traitements d'hiver et d'été, etc.

Adresser offres case postale No 38743 Sierre.

AVENIR

Un chercheur connu en astrologie vous prédit l'avenir d'après des bases astro-psychologiques et vous renseigne sur tout ce qui concerne votre vie entière, santé, amour, position, affaires, argent. Des expériences de plusieurs années prouvent que les grandes planètes ont une influence sur notre destinée. Adressez-nous votre date de naissance aujourd'hui encore à l'**Institut u. Verlag Hasler, Giesshübelstrasse 92, B Zürich.** Réponse contre timbre pour réponse discrète et sous pli fermé. Beaucoup de preuves.

N'employez contre le

GOITRE

gros cou, glandes que notre friction antigoîtreuse **„Strumasan“.** Le succès est prouvé par les nombreuses attestations reçues. Prix : le flacon fr. 5— le demi-flacon fr. 3— Expédition immédiate par la

Pharmacie du Jura

BIENNE

Seule la taille fait du diamant brut un joyau! . . . . . .

Avant que la main habile de l'artiste le taille, le façonne, le polisse, il n'est qu'un minerai, un vulgaire caillou! De même pour le tabac, seuls des soins attentifs, une fermentation judicieuse, un mélange savant, permettent d'en révéler l'arome exquis que vous trouvez dans une

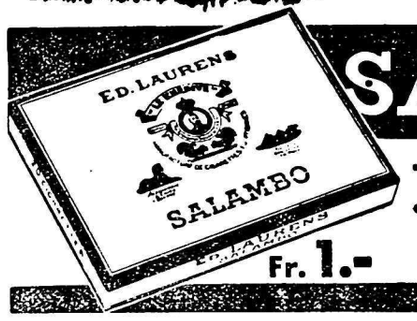

SALAMBO

...c'est une LAURENS! «Son luxe, c'est son tabac!»

Fr. 1.-

ON DEMANDE

Bonne effeuilleuse

bons gages

S'adresser à M. Marcel Decrausaz, Clos la George, Roche, Vaud.

ON DEMANDE jeune fille ou jeune garçon comme

APPRENTI tailleur

Faire offres par écrit sous OF 1127 M à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

La

Fabrique de meubles „Gruyeria“ à Bulle

est acheteur de

Sciages NOYER

Conditions : indiquer la quantité de chaque épaisseur, approximatif, et la qualité, année de sciage, avec indication des tout derniers prix pour paiement comptant

---

A vendre environ 130 m3 bon vieux

Fumier de paille

Ferme Mercier, St-Triphon Gare. Adresser offres à Mercier, messageries, Aigle, téléphone 306.

A LOUER JOLI

Appartement

très ensoleillé, de 4 chambres, etc. Confort. Eventuellement une 5me ch. indépendante.

S'adresser au Bâtiment des Postes, 2me étage, Martigny.

Sacs de dames

Magasin de

l'Imprimerie Nouvelle

MARTIGNY Tél. 61.110

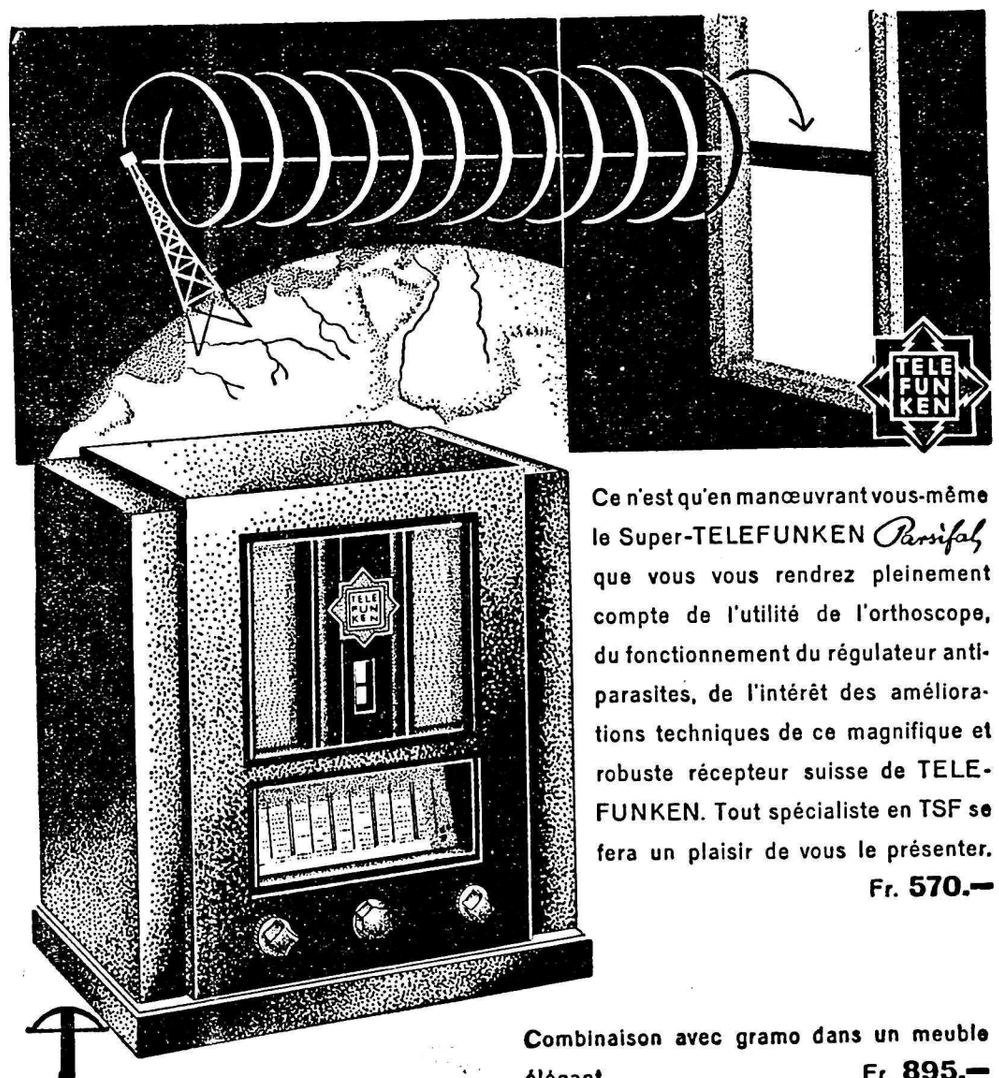

Ce n'est qu'en manœuvrant vous-même le Super-TELEFUNKEN *Parsifal* que vous vous rendrez pleinement compte de l'utilité de l'orthoscope, du fonctionnement du régulateur antiparasites, de l'intérêt des améliorations techniques de ce magnifique et robuste récepteur suisse de TELEFUNKEN. Tout spécialiste en TSF se fera un plaisir de vous le présenter.

Fr. 570.—

Combinaison avec gramo dans un meuble élégant **Fr. 895.—**

TELEFUNKEN

LA MARQUE SUISSE QUI S'IMPOSE

Comment appelle-t-on ceci

Accroche-oeil! Il est destiné à capter le regard du lecteur et à diriger son attention sur l'annonce. Si elle est bien conçue, à coup sûr elle sera lue.

Et vos annonces? Ne serait-il pas possible de les rendre plus efficaces à l'aide d'un dessin original et d'un texte frappant?

Nous saurons vous le prouver. Laissez nos rédacteurs et dessinateurs compétents travailler pour vous- cela ne vous coûtera que très peu mais vous rapportera beaucoup, car de meilleures annonces — ce sont de meilleures affaires.

les spécialistes de la bonne publicité

ORELL FÜSSLI ANNONCES

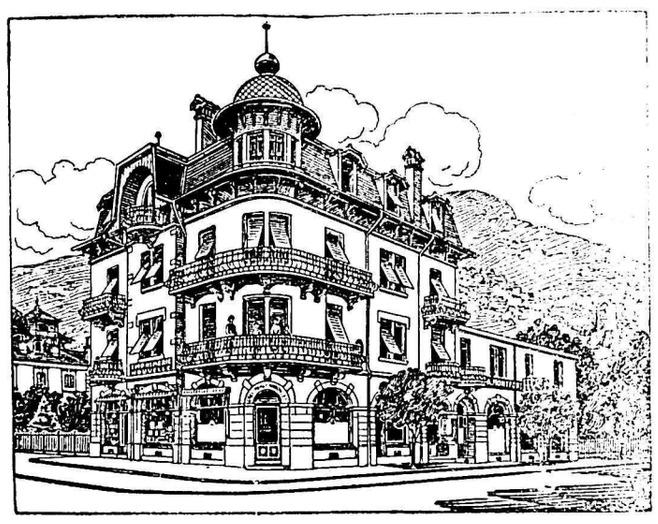

Commerçants

Pour tous vos imprimés adressez-vous de confiance à la Maison Valaisanne :

EN-TETES DE LETTRES — ENVELOPPES — MEMORANDUMS — FACTURES — PROGRAMMES — AFFICHES — REGISTRES — STATUTS — SACHETS DE PAYE — CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE — LIVRETS DE FETE — FAIRE-PART MORTUAIRES, DE NAISSANCE, DE MARIAGE — HORAIRES, PROSPECTUS, etc., etc.

Imprimerie Nouvelle A. Montfort - Martigny